



Nouvel Accord d'intéressement signé par le Syndicat Unifié/UNSA

L'accord signé pour un an le 27 Août 2020 en raison de la crise sanitaire devait être renégocié avec les Organisations Syndicales représentatives de l'entreprise. Commencée le 18 Mai 2021, cette négociation a prouvé toute la complexité dans un premier temps d'écrire un accord nous permettant d'évoluer en intersyndicale dans l'intérêt des salariés. Contrairement à l'année dernière, il n'a pas été possible de présenter un projet syndical commun. Pour les élus du syndicat Unifié/UNSA ce fut une première déception tant l'union syndicale doit prévaloir dans ces moments-là et cela toujours dans l'intérêt des salariés.

La première mouture présentée par l'employeur ne présageait rien de bon. La volonté affichée par l'entreprise de modifier les règles de répartition entre les bénéficiaires n'était pas acceptable aux yeux des négociateurs du Syndicat Unifié/UNSA. Dans cet accord voulu par l'employeur pour trois ans, un critère financier pour 80% de l'enveloppe était déterminé : le RAI (résultat avant impôts). Le choix du critère qualitatif pour les 20% restants s'est porté sur les pourcentages du taux de visite des portefeuilles, mais dans le projet les données étaient revues chaque année à la hausse. L'acculturation était la raison invoquée par la Direction pour faire évoluer à la hausse chaque année les objectifs des commerciaux.

Vous pouvez donc constater que l'esprit même de l'accord présenté aux organisations syndicales n'était pas recevable et il était important de rappeler aux salariés le point de départ de cette négociation. Après de longues discussions, et une interruption de séance lors de la conclusive permettant d'évoluer sur certains points, la Direction revenait finalement avec une version finale très tardivement le 25 Juin avec :

- ❖ Un accord sur deux années,
- ❖ Une répartition identique aux autres années,
- ❖ Une enveloppe de Rémunération Globale Aléatoire portée de 12 à 13%,
- ❖ Une sous-enveloppe de performance financière de 7,2M€ en 2021 et de 7,4 M€ en 2022,
- ❖ Une sous-enveloppe critère qualitatif budgétée à 1,7M€.

L'incertitude dans cet accord de ne pas connaître le budget de référence en 2022 et donc de pouvoir se projeter la seconde année, va être analysée par les négociateurs du Syndicat Unifié/UNSA. Cet accord, loin d'être parfait bien évidemment, va permettre à chacun d'entre nous de percevoir un intéressement, et c'est la raison pour laquelle les élus du Syndicat Unifié/UNSA ont décidé de signer l'accord d'intéressement 2021-2022.

« Mieux vaut tenir que courir » dit le proverbe... Le Syndicat Unifié/UNSA a pris ses responsabilités en étant signataire de l'accord d'intéressement.

Benoit BRIER, Marie-Laure CRENN, Brigitte ECUYER, Catherine GERARD, Philippe LAFOURCADE, Fabienne LETHEREAU, Michèle NOUVEL, Valérie PAVIC, Agnès PERRAUT, Frédéric ROIGNANT, Loïc STEPHAN